

RECOLTE 2011
et VCI constitué en 2010

B O R D E A U X
B O R D E A U X S U P É R I E U R



RAPPEL

Rendements 2011

	BX BLANC SEC	BX BLANC Avec sucres résiduels	BX SUP BLANC	BX ROSE	BX CLAIRET	BX ROUGE	BX SUP ROUGE	CREMANT (blanc/rosé)
Rendement annuel autorisé par le Comité national de l'INAO (hl/ha)	65	65	49	55	55	55 Réserve à partir de 50hl/ha	51+3 PLCI Réserve à partir de 46hl/ha	75
Rendement butoir utilisable pour les VSI (hl/ha)	72	72	55	67	67	-	-	78

VCI pour les Bordeaux rouge et Bordeaux Supérieur rouge

- Récolte 2010 : autorisation de 5 hl/ha de VCI
- Récolte 2011 : demande de 3 hl/ha de VCI

GENERALITES

Les volumes de VCI 2010 constitués doivent **obligatoirement** être :

- revendiqués *
- ou détruits

*Il est important de préciser si les volumes revendiqués sont utilisés en complément des volumes produits en 2011 (si les rendements 2011 ne sont pas atteints) ou en rafraîchissement.

Attention, en cas de modification de surfaces produisant l'AOC concernée, les volumes de VCI (utilisés ou rafraîchis) ne peuvent pas dépasser 15 hl/ha.

DECLARATION DE REVENDEICATION 2011

2 APPELLATIONS REVENDIQUÉES

APPELLATION	TOTAL REVENDIQUÉ	COTISATION PROMOTION ODG	
		PU TTC/HL	MONTANT
Bordeaux Blanc Sec	Hl L x 0,34 €	=	, €
Bordeaux Blanc avec sucres résiduels	Hl L x 0,34 €	=	, €
Bordeaux Rosé	Hl L x 0,34 €	=	, €
Bordeaux Clairét	Hl L x 0,34 €	=	, €
Vin de Base Crémant Blanc	Hl L x 0,54 €	=	, €
Vin de Base Crémant Rosé	Hl L x 0,54 €	=	, €

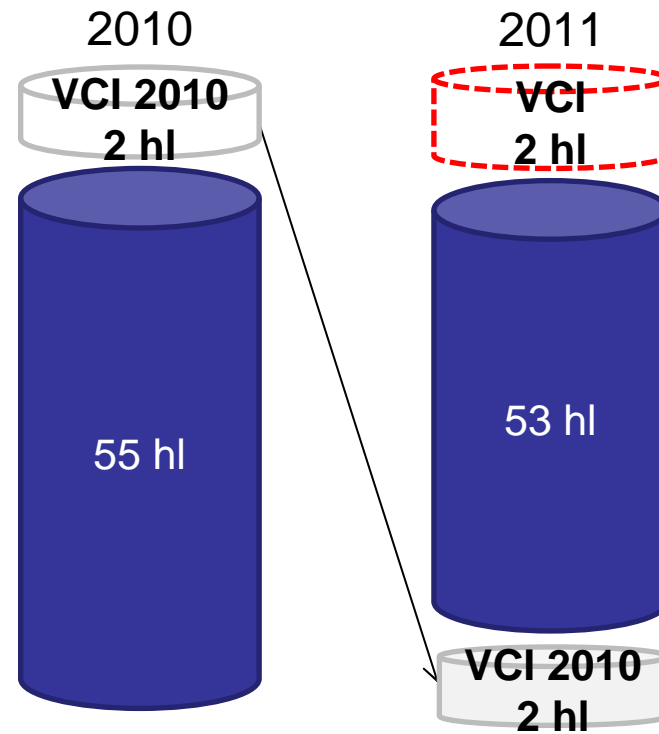
APPELLATION POUVANT BÉNÉFICIER DU VCI	VOLUME PRODUIT EN 2010 ET REVENDIQUÉ EN 2011		VOLUME PRODUIT ET REVENDIQUÉ EN 2011	TOTAL REVENDIQUÉ		
	VCI REMPLACÉ (colonne 1)	VCI UTILISÉ (colonne 2)				
Bordeaux Rouge	Hl L +	Hl L +	Hl L =	Hl L x 0,34 €	=	, €
Bordeaux Supérieur Rouge	Hl L +	Hl L +	Hl L =	Hl L x 0,54 €	=	, €
Bordeaux Supérieur Rouge avec PLCI	Hl L +	Hl L +	Hl L =	Hl L x 0,54 €	=	, €

TOTAL REVENDIQUÉ		Hl L	TOTAL COTISATION	, €
------------------	--	------	------------------	-----

3 CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

DROITS I.N.A.O.*				
VOLUME TOTAL - Article L642-13 (code rural)	Hl L x 0,10 €	=	, €	
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG				
VOLUME TOTAL - Article D644-1 (code rural)	Hl L x €	=	, €	
FRAIS DE CONTRÔLE EXTERNE TTC*				
VOLUME TOTAL - Article D644-1 (code rural)	Hl L x 0,347 €	=	, €	
COTISATION STATUTAIRE ODG				
Montant forfaitaire (selon les statuts modifiés par l'Assemblée Générale du 03/06/2008)	x 80,00 €	=	, €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG TTC				
Par dossier (selon les statuts modifiés par l'Assemblée Générale du 03/06/2008)	x 59,80 €	=	, €	
COTISATION GDON SUPERFICIE TOTALE* DES AOC REVENDIQUÉES CI-DESSUS				
(selon la décision de l'Assemblée Générale du 08/07/2011)	ha ca a x 3,50 €	=	, €	
REPORT COTISATION PROMOTION ODG				
(selon les statuts modifiés par l'Assemblée Générale du 03/06/2008)		=	, €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE TTC*				
Facultatif	x 46,00 €	=	,00 €	
PÉNALITÉ DE RETARD TTC				
Montant forfaitaire appliqué à tout dossier reçu après le 15/12/2011	x 119,60 €	=	, €	
JOINDRE LE RÈGLEMENT				TOTAL
				, €
DEMANDE D'ATTRIBUTION DU PLC INDIVIDUEL	Je demande à bénéficier du plafond limite de classement au titre de la récolte 2011 pour le BORDEAUX SUPÉRIEUR ROUGE.		DATE :	SIGNATURE :
	Je m'engage en contrepartie, à présenter le vin au contrôle produit selon les modalités définies par le plan d'inspection.		/ /	
	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	(merci de cocher votre choix)	

1^{er} cas: rafraîchissement du VCI 2010 de 2 hl
(remplacement par un volume équivalent de 2011)
pas de constitution supplémentaire



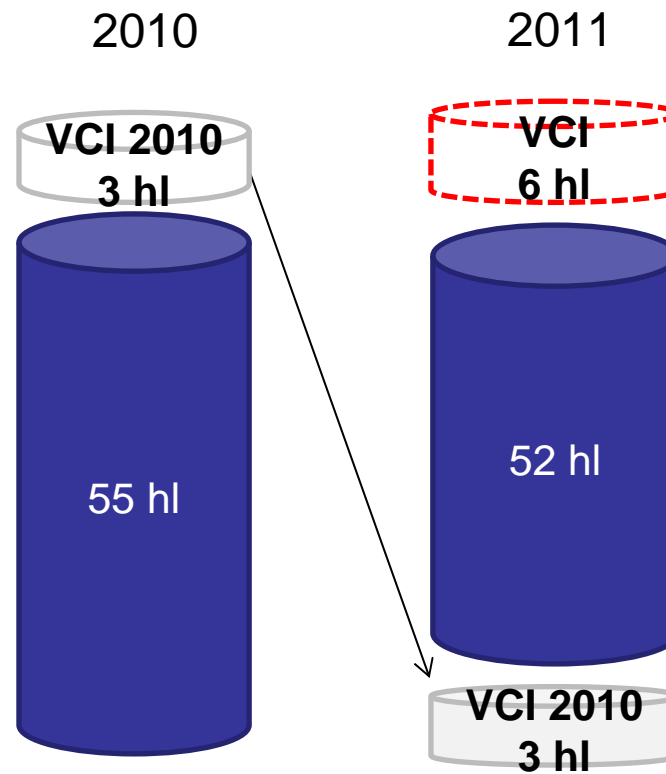
1^{er} cas : Déclaration de récolte 2011

1	Code du Produit			
	Nom et couleur du Produit		Bordeaux rouge	
2	Mention Valorisante			
3	Zone Viticole de Récolte		C1A	
4	Superficie de la Récolte (en Ha)		1,000 ha	
			Exploitant	Bailleur
5	Récolte Totale (en Hl)		55	
	Ventilation de la Récolte (lies comprises)		Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur		
7	Récolte vendue sous forme de mouts. Volume de mout vendu (en Hl)	Acheteur		
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave		
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)		55	
	Destination de la récolte non vendue		Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)			
11	Volume en concentration (en Hl)			
12	Volume en autre destination (en Hl)			
	Ventilation des produits obtenues		Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)			
14	Volume de vin sans AO/IGP avec ou sans cépage (en Hl)			
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépages dans la limite du rendement autorisé (en Hl)		55	
16	Volume vin dépassement du rdt autorisé en AOP à livrer aux usages industriels (en Hl)			
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)			
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)			
19	Volume complémentaire individuel (VCI) (en Hl)			
20	Nom du Propriétaire Bailleur à fruit			
21	N°PPM du Bailleur à fruit			
22	Motif de non récolte			

1^{er} cas : Déclaration de revendication 2011

APPELLATION POUVANT BÉNÉFICIER DU VCI	VOLUME PRODUIT EN 2010 ET REVENDIQUÉ EN 2011				VOLUME PRODUIT ET REVENDIQUÉ EN 2011	TOTAL REVENDIQUÉ
	VCI REMPLACÉ (colonne 1)		VCI UTILISÉ (colonne 2)			
Bordeaux Rouge	2	Hl L +	Hl L +	53	Hl L =	55 Hl L
Bordeaux Supérieur Rouge		Hl L +	Hl L +		Hl L =	Hl L
Bordeaux Supérieur Rouge avec PLCI		Hl L +	Hl L +		Hl L =	Hl L

2^{ème} cas: rafraîchissement du VCI 2010 de 3 hl
(remplacement par un volume équivalent de 2011)
constitution supplémentaire VCI 2011 de 3 hl



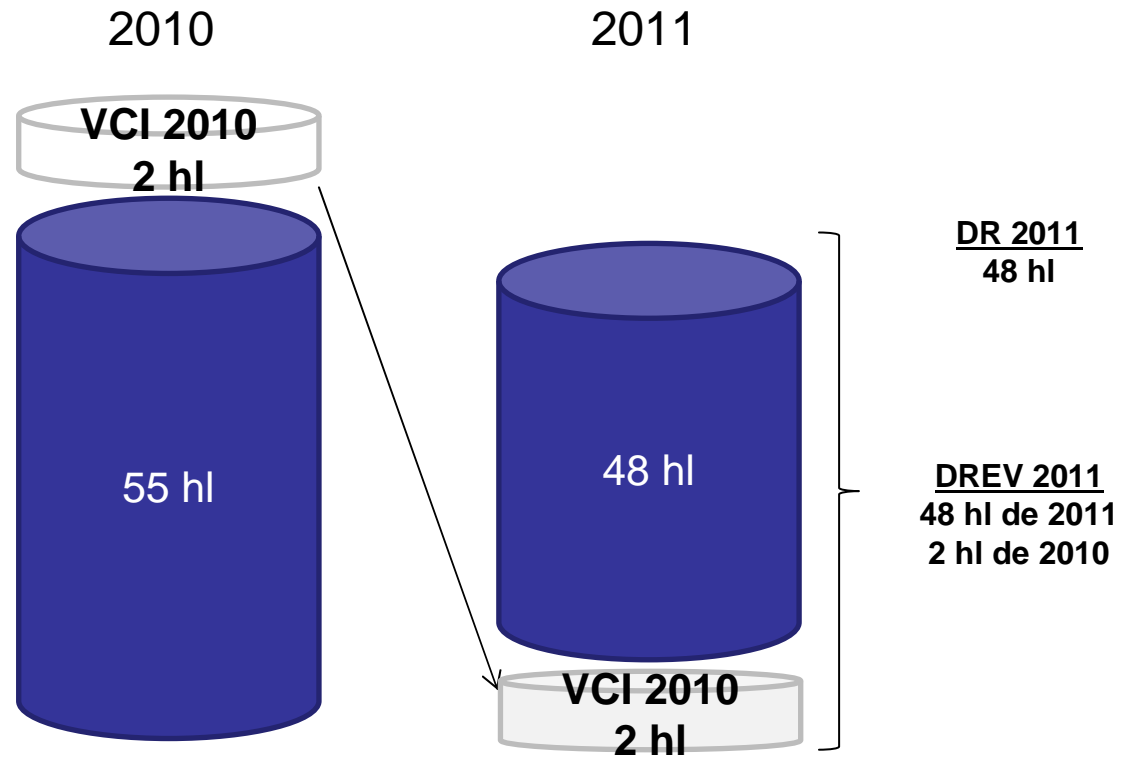
2^{ème} cas : Déclaration de récolte 2011

1	Code du Produit			
	Nom et couleur du Produit		Bordeaux rouge	
2	Mention Valorisante			
3	Zone Viticole de Récolte		C1A	
4	Superficie de la Récolte (en Ha)		1,000 ha	
			Exploitant	Bailleur
5	Récolte Totale (en Hl)		58	
	Ventilation de la Récolte (lies comprises)		Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur		
7	Récolte vendue sous forme de mouts. Volume de mout vendu (en Hl)	Acheteur		
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave		
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)		58	
	Destination de la récolte non vendue		Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)			
11	Volume en concentration (en Hl)			
12	Volume en autre destination (en Hl)			
	Ventilation des produits obtenues		Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)			
14	Volume de vin sans AO/IGP avec ou sans cépage (en Hl)			
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)		55	
16	Volume vin dépassement du rdt autorisé en AOP à livrer aux usages industriels (en Hl)		3	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)			
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)			
19	Volume complémentaire individuel (VCI) (en Hl)		3	
20	Nom du Propriétaire Bailleur à fruit			
21	N°PPM du Bailleur à fruit			
22	Motif de non récolte			

2^{ème} cas : Déclaration de revendication 2011

APPELLATION POUVANT BÉNÉFICIER DU VCI	VOLUME PRODUIT EN 2010 ET REVENDIQUÉ EN 2011				VOLUME PRODUIT ET REVENDIQUÉ EN 2011	TOTAL REVENDIQUÉ
	VCI REMPLACÉ (colonne 1)		VCI UTILISÉ (colonne 2)			
Bordeaux Rouge	3	Hl L +	Hl L +	Hl L +	52 Hl L =	55 Hl L
Bordeaux Supérieur Rouge		Hl L +	Hl L +	Hl L +	Hl L =	Hl L
Bordeaux Supérieur Rouge avec PLCI		Hl L +	Hl L +	Hl L +	Hl L =	Hl L

**3^{ème} cas: utilisation du VCI 2010 de 2 hl
suite à un déficit de récolte 2011**



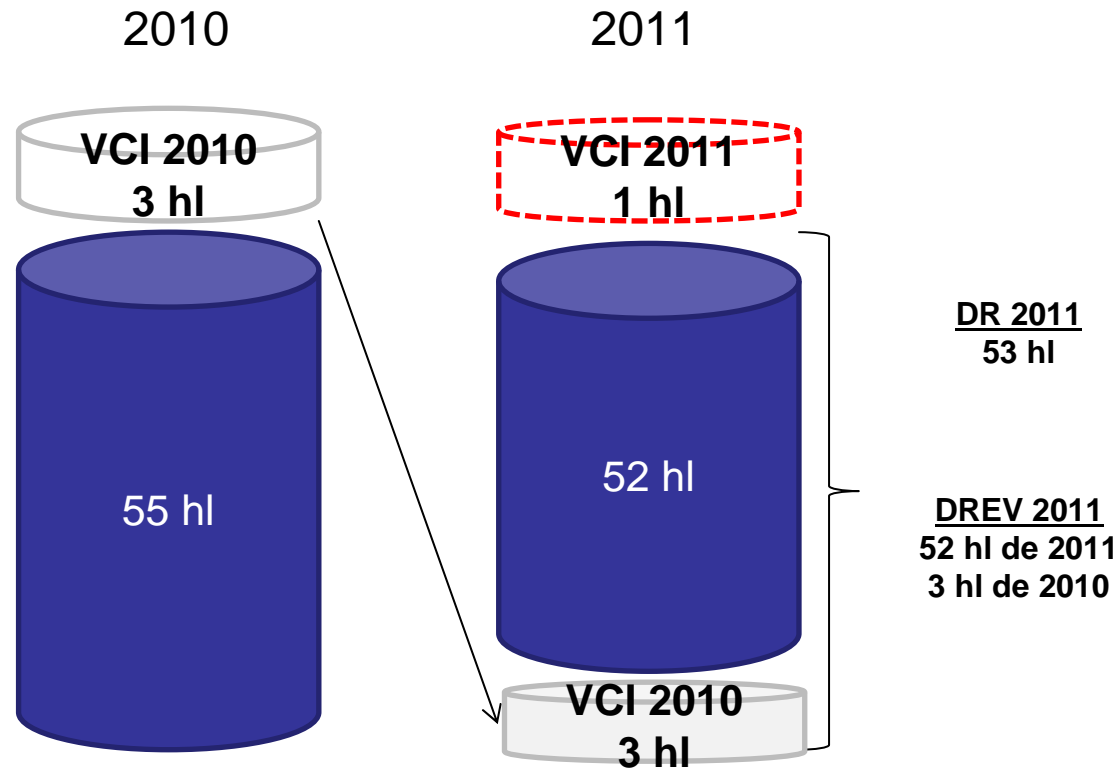
3^{ème} cas : Déclaration de récolte 2011

1	Code du Produit			
	Nom et couleur du Produit		Bordeaux rouge	
2	Mention Valorisante			
3	Zone Viticole de Récolte		C1A	
4	Superficie de la Récolte (en Ha)		1,000 ha	
			Exploitant	Bailleur
5	Récolte Totale (en Hl)		48	
	Ventilation de la Récolte (lies comprises)		Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur		
7	Récolte vendue sous forme de mouts. Volume de mout vendu (en Hl)	Acheteur		
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave		
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)		48	
	Destination de la récolte non vendue		Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)			
11	Volume en concentration (en Hl)			
12	Volume en autre destination (en Hl)			
	Ventilation des produits obtenues		Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)			
14	Volume de vin sans AO/IGP avec ou sans cépage (en Hl)			
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)		48	
16	Volume vin dépassement du rdt autorisé en AOP à livrer aux usages industriels (en Hl)			
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)			
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)			
19	Volume complémentaire individuel (VCI) (en Hl)			
20	Nom du Propriétaire Bailleur à fruit			
21	N°PPM du Bailleur à fruit			
22	Motif de non récolte			

3^{ème} cas : Déclaration de revendication 2011

APPELLATION POUVANT BÉNÉFICIER DU VCI	VOLUME PRODUIT EN 2010 ET REVENDIQUÉ EN 2011						VOLUME PRODUIT ET REVENDIQUÉ EN 2011	TOTAL REVENDIQUÉ				
	VCI REMPLACÉ (colonne 1)			VCI UTILISÉ (colonne 2)								
Bordeaux Rouge	Hl	L	+	2	Hl	L	+	48 Hl	L	=	50 Hl	L
Bordeaux Supérieur Rouge	Hl	L	+		Hl	L	+	Hl	L	=	Hl	L
Bordeaux Supérieur Rouge avec PLCI	Hl	L	+		Hl	L	+	Hl	L	=	Hl	L

4^{ème} cas: utilisation partielle du VCI 2010
suite à un déficit de récolte 2011
Rafraîchissement du solde non utilisé



4^{ème} cas : Déclaration de récolte 2011

1	Code du Produit			
	Nom et couleur du Produit		Bordeaux rouge	
2	Mention Valorisante			
3	Zone Viticole de Récolte		C1A	
4	Superficie de la Récolte (en Ha)		1,000 ha	
			Exploitant	Bailleur
5	Récolte Totale (en Hl)		53	
	Ventilation de la Récolte (lies comprises)		Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur		
7	Récolte vendue sous forme de mouts. Volume de mout vendu (en Hl)	Acheteur		
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave		
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)		53	
	Destination de la récolte non vendue		Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)			
11	Volume en concentration (en Hl)			
12	Volume en autre destination (en Hl)			
	Ventilation des produits obtenues		Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)			
14	Volume de vin sans AO/IGP avec ou sans cépage (en Hl)			
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépages dans la limite du rendement autorisé (en Hl)		53	
16	Volume vin dépassement du rdt autorisé en AOP à livrer aux usages industriels (en Hl)			
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)			
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)			
19	Volume complémentaire individuel (VCI) (en Hl)			
20	Nom du Propriétaire Bailleur à fruit			
21	N°PPM du Bailleur à fruit			
22	Motif de non récolte			

4^{ème} cas : Déclaration de revendication 2011

APPELLATION POUVANT BÉNÉFICIER DU VCI	VOLUME PRODUIT EN 2010 ET REVENDIQUÉ EN 2011			VOLUME PRODUIT ET REVENDIQUÉ EN 2011	TOTAL REVENDIQUÉ
	VCI REMPLACÉ (colonne 1)	VCI UTILISÉ (colonne 2)			
Bordeaux Rouge	1 Hl L +	2 Hl L +		52 Hl L =	55 Hl L
Bordeaux Supérieur Rouge	Hl L +	Hl L +		Hl L =	Hl L
Bordeaux Supérieur Rouge avec PLCI	Hl L +	Hl L +		Hl L =	Hl L

**5^{ème} cas: diminution des surfaces revendiquées en AOC
rafraichissement du VCI 2010
(remplacement par un volume équivalent de 2011)
destruction des volumes excédentaires**

